

BASE POUR L'AUTO DÉCLARATION

Les cotisations des membres de l'ASA se calculent en fonction des **dépenses publicitaires de l'année précédente**. Elles sont réparties selon l'échelle à 15 paliers qui figurent ci-dessous. Une taxe de base de CHF 900.- est comprise dans le montant total.

Echelle de cotisation	Total des dépenses publicitaires* de l'année précédente	Montant total de la cotisation
A	jusqu'à CHF 250'000.-	CHF 1'150.-
B	de 0.250 à 0.500 Mio. CHF	CHF 1'650.-
C	de 0.500 à 1.000 Mio. CHF	CHF 2'200.-
D	de 1.000 à 2.000 Mio. CHF	CHF 2'950.-
E	de 2.000 à 3.000 Mio. CHF	CHF 3'550.-
F	de 3.000 à 5.000 Mio. CHF	CHF 4'350.-
G	de 5.000 à 7.500 Mio. CHF	CHF 5'250.-
H	de 7.500 à 10.000 Mio. CHF	CHF 6'450.-
I	de 10.000 à 13.000 Mio. CHF	CHF 7'750.-
K	de 13.000 à 17.500 Mio. CHF	CHF 9'400.-
L	de 17.500 à 22.000 Mio. CHF	CHF 11'150.-
M	de 22.000 à 27.000 Mio. CHF	CHF 12'700.-
N	de 27.000 à 33.000 Mio. CHF	CHF 13'900.-
O	de 33.000 à 40.000 Mio. CHF	CHF 15'000.-
P	plus de 40.000 Mio. CHF	CHF 16'150.-

*Les dépenses publicitaires comprennent les frais de décompte pour IMPRIMES, AFFICHES, RADIO, CINEMA, ONLINE ainsi que les dépenses de tiers pour le SPONSORING, DM, événements/expositions etc.